

Compte-rendu de réunion de commission. A.G régionale du 04 février 2005 à Lunéville

1. Résultats des élections de commission.

- ⇒ Président de commission régionale : André MAESTRACCI.
- ⇒ Vice-Président de commission régionale : Didier ZAENDER.
- ⇒ Suppléant : Patrick FARCY.

2. L'échelon départemental.

L'idée directrice est de promouvoir les départements comme échelon de base tant au niveau formation que préparation aux épreuves liées à l'accès aux formations.

Ainsi la validation par **un moniteur apnée** des épreuves d'admissibilité piscine pour l'examen d'initiateur ainsi que celle du niveau 2 apnée pourrait s'organiser au niveau des départements.

Protocole relatif au passage des épreuves piscine :

- ⇒ A qui présenter une demande d'organisation d'épreuves ?
Au Président de la commission régionale apnée.
- ⇒ Qui présente une telle demande ?
Le Président de la commission départementale apnée ou le Président du club organisateur.
- ⇒ Quand la demande doit-elle être présentée ?
Au minimum un mois avant la date prévue de réalisation des épreuves.
- ⇒ Quels éléments la demande doit-elle contenir ?
Date, lieu, horaire, liste nominative des candidats, composition du jury, nom du responsable de jury.
- ⇒ Conditions de réalisation des épreuves ?
Conditions générales d'examen, c'est à dire passage en une séance unique de la totalité des épreuves piscines en conditions similaires à celles de l'épreuve régionale.
- ⇒ Composition du jury ?
Trois cadres apnée évaluateurs au moins, dont au minimum un moniteur (qui sera Président de jury), le Président du club organisateur ou son représentant (différent d'un cadre évaluateur).
- ⇒ Communication des résultats ?
Communication des résultats par bordereau spécifique au Président de la commission régionale dans la semaine qui suit la réalisation de l'épreuve et en tout état de cause, avant une date butoir définie par saison. Bordereau signé par le Président du jury et celui du club organisateur (ou son représentant désigné).

Il pourrait être utile de prévoir un formulaire type de demande d'organisation ainsi qu'un bordereau des résultats.

3. Formation régionale initiateur.

Afin de permettre la mise en œuvre, au niveau départemental ou à titre individuel, d'une préparation de meilleure qualité l'hypothèse d'un stage initial régional de formation en début de saison est avancée.

Celui-ci se situerait à la mi-novembre avec inscription à la mi-octobre au plus tard.

Lors de cette rencontre initiale il n'y aurait plus de passage d'épreuves piscine, celles-ci seraient à valider au niveau des départements selon le protocole présenté.

La formation initiale aurait comme objectif :

- De présenter le cursus et les cours.
- De faire le point avec les candidats sur les attentes vis à vis d'eux, notamment en ce qui concerne l'aspect pédagogique.
- D'organiser, en fonction de la localisation des candidats et de celle des cadres de la région, l'accompagnement à la préparation en cours de saison.
- De permettre aux candidats de pouvoir se préparer sur une saison de façon conséquente avec la possibilité de pouvoir recourir à un soutien personnalisé de la part des cadres géographiquement proches d'eux.

L'examen régional se situerait comme d'habitude à la mi-mai.

Les épreuves piscine seraient à valider au plus tard pour la mi-février.

Le niveau 2 pourrait être validé avant la date d'examen ou encore le WE d'examen dans un premier temps.

A terme il serait souhaitable de pouvoir généraliser la validation des niveaux 2 en amont du WE d'examen pour que celui-ci puisse être consacré principalement aux épreuves de pédagogie en plus des épreuves théoriques dont certaines mériteraient parfois qu'on puisse permettre aux candidats de développer leur sujet (physiologie par exemple).

La mise en ligne des cours, qui est un **objectif à mettre en œuvre dans les meilleurs délais**, permettra aux candidats potentiels comme à ceux qui s'engageront dans la formation d'avoir accès à l'ensemble des informations en ayant une idée précise du cursus.

Elle permettra aussi le téléchargement des cours et leur impression directe.

Dans cette perspective il pourrait dès l'inscription y avoir deux options :

- Soit une inscription à tarif de base pour ceux qui téléchargent et impriment eux-mêmes leurs cours.
- Soit une inscription majorée des frais d'édition pour ceux qui souhaitent que les cours leur soient mis à disposition lors de la formation initiale.

Ces modalités seraient mises en œuvre dès la saison 2005/2006 c'est à dire avec un stage initial dès le mois de novembre 2005.

4. Colloque 2005 des cadres à Gérardmer.

Dates définitives à préciser : Dimanche 8 mai uniquement ou WE 7 et 8 mai ?

Thèmes à aborder :

- Mise en œuvre du RIFA-Apnée adopté en janvier à l'échelon national.
- Mise en place de la compétition + formation de juges/arbitres.
- Fiche d'évaluation à destination des épreuves de pédagogie.
- Formation au monitorat.
-

5. Monitorat.

L'organisation d'un monitorat apnée EST avec passage des épreuves en lac paraît prématurée, principalement car la région n'est pas dotée d'un nombre suffisant d'instructeurs pour couvrir les contraintes d'un tel projet.

Cependant l'accompagnement et la préparation des futurs candidats est un axe essentiel à développer pour permettre d'avoir un nombre croissant de moniteurs, ce qui est un préalable indispensable à la mise en place d'une véritable formation régionale au monitorat.

Un essai de préparation en direction des candidats au monitorat 2005 sera mis en chantier dès cette saison. Pour le moment il y aurait trois candidats potentiels.